

RÉDUIRE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN RE-CONCEVANT SON SYSTÈME DE CULTURE

Gratuit pour les stagiaires à jour de leur cotisation MSA

91% de satisfaction pour les formations 2021

Le 25 novembre 2021 - 9h-17h

Maison des associations - salle n°1

34 espace Mendes France 36000 Châteauroux

Objectifs de la formation :

- **Situer son Indice de Fréquence de Traitement (IFT)** et ses pratiques par rapport à des exemples et des références locales.
- Développer une vision de la **réduction des produits phytosanitaires** à l'échelle du système de culture.
- **Identifier une combinaison de leviers agronomiques** adaptée à son système d'exploitation et son contexte pour réduire son IFT.

Modalités techniques et pédagogiques :

- **Formateur.trice.s** : Ianis Damblé, Chloé Morel, Suzanne Tharel, animateur.trice.s CIVAM de collectifs agricoles en réduction de phytos.
- **Coût** : la formation est gratuite pour les participants à jour de leur cotisation MSA, pour les autres merci d'entrer en contact avec le responsable de formation.
- **Pré-requis** : aucun.
- **Méthodes mobilisées** : apports théoriques et réponses aux questions, application sur un cas concret : atelier de re-conception de système de culture en collectif.
- **Modalités d'évaluation** : questionnaire de satisfaction et tour de table oral.

Conditions d'accès soumises aux règles sanitaires en vigueur.

Renseignements, accessibilité aux personnes en situation de handicap et inscription obligatoire :

Ianis Damblé 06 26 93 45 36 - carroir.spea@civam.org



Le crédit d'impôt à la formation :

Tout chef d'entreprise au régime du bénéficiaire réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle. Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic. Par exemple, vous êtes exploitant/e agricole, vous suivez cette formation de 7h en 2021, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt de 71.75 € (= 7h x 10.25 €).

Les services de remplacement :

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels... et tout particulièrement pour la formation ! Service de Remplacement de l'Indre : 02 54 07 09 53.